



## AVIS PUBLIC

### INTERDICTION D'ARROSAGE

Avis est donné, selon le règlement 355 sur l'usage de l'eau potable et considérant que les réservoirs municipaux ont atteint un niveau critique et compte tenu du temps de sécheresse qui sévit et continuera de sévir pour plusieurs jours encore.

Il est présentement **interdit**, pour le secteur du golf, à partir du 9 juillet 2018 et ce **jusqu'à nouvel ordre** :

À toute personne :

- d'arroser les pelouses, arbres et arbustes
- de procéder au remplissage des piscines
- de laver les véhicules
- d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison.

Cette interdiction ne touche pas l'arrosage **manuel** des potagers et des plantes comestibles en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes, une autorisation peut être obtenue si les circonstances climatiques ou les réservoirs d'eau le permettent. Veuillez communiquer avec l'inspecteur de la municipalité pour plus de détails au 450-245-3658.

Donné le 9 juillet 2018

  
James Langlois-Lacroix

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
Saint-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télec. : (450) 245-7824